

Par dépôt électronique¹ et courriel

Le 19 novembre 2020

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette

Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative à la politique d'ajouts au réseau de transport
Votre dossier : R-3888-2014 Phase 2 (D-2020-146)
Notre dossier : R049132 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »), a pris connaissance de la décision D-2020-146 de la Régie de l'énergie du 5 novembre 2020 dans le dossier mentionné en objet et qui mentionne ce qui suit.

ORDONNE au Transporteur de soumettre à la Régie, au plus tard le 23 novembre 2020, une proposition de texte refondu des versions française et anglaise des Tarifs et conditions reflétant l'ensemble des conclusions énoncées dans les diverses sections de la présente décision;

ORDONNE au Transporteur de déposer, en suivi de la présente décision, au plus tard le 23 novembre 2020 à 12 h, l'Entente-type incorporant les modifications découlant de la présente décision;

Le Transporteur, en raison notamment des multiples échéances des dossiers en cours, ne sera malheureusement pas en mesure de déposer auprès de la Régie la documentation précitée avant le 17 décembre 2020.

Le Transporteur demande donc respectueusement une prolongation du délai de dépôt précité.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.